

La «bactérie tueuse» Xylella Fastidiosa découverte sur des oliviers français

Deux oliviers ont été contaminés par la bactérie dans les Alpes-Maritimes, à Antibes et à Menton.

C'est une première en France. Deux cas de contamination d'oliviers par la bactérie Xylella fastidiosa, dite « tueuse d'oliviers », ont été détectés dans les Alpes-Maritimes, a annoncé ce vendredi le ministère de l'Agriculture et de l'alimentation.

Jusqu'à présent, cette bactérie n'avait jamais été décelée en France sur des oliviers, mais était présente sur d'autres végétaux en Corse, dans le Var et les Alpes-Maritimes, selon le ministère. Depuis la première apparition de la bactérie en France en 2015, environ « 5 100 échantillons d'oliviers ont été analysés en Paca mais aucun ne s'était révélé contaminé », précise le ministère.

Deux oliviers d'ornement, l'un à Antibes et à Menton, ont été identifiés comme porteurs de la maladie par les services de l'Etat chargés du contrôle des végétaux, a précisé le ministère dans un communiqué. « Conformément à la réglementation, les deux oliviers contaminés qui présentent des symptômes de dessèchement seront arrachés et détruits dans les tout prochains jours afin d'éviter la propagation de la maladie », a annoncé le ministère.

Il précise que c'est la sous-espèce « pauca » de la bactérie qui a été identifiée sur l'arbre de Menton. « Un périmètre de lutte a été établi », comprenant l'arrachage des végétaux sensibles à la bactérie, ainsi qu'une surveillance renforcée de tous les végétaux dans un rayon de 5 kilomètres.

L'Italie pointée du doigt

Le ministère demande la coopération « des propriétaires, particuliers ou professionnels » dans la lutte contre ce fléau, rappelant « la



nécessité impérieuse, pour les professionnels mais également les particuliers, de ne pas transporter des plantes lors de voyages en France ou à l'étranger ».

Le cas de Menton, est « lié à la même bactérie que celle présente en Italie ». Une lutte internationale est organisée contre la maladie en Europe, le rôle de l'Italie dans sa propagation étant pointé du doigt.

Jeudi, la justice européenne a donné raison à la Commission européenne, qui estime que l'Italie a manqué à son obligation de mettre en place des mesures pour empêcher la progression de Xylella. Rome est désormais tenue de se conformer à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) « dans les meilleurs délais », sans quoi Bruxelles pourra introduire un nouveau recours pour réclamer des sanctions pécuniaires.

Quatre pays européens concernés

Bruxelles estime que depuis octobre 2013, quand le premier foyer a été notifié, l'Italie n'a « pas complètement respecté » la réglementation de l'UE en matière de quarantaine ou de lutte contre la propagation.

Xylella, transmise et véhiculée par des insectes, n'a pas toujours le même impact selon la souche, le végétal et l'écosystème concerné, mais elle peut provoquer la mort des végétaux qu'elle touche. Il n'existe pas de traitement curatif.

La bactérie a été détectée à ce jour dans quatre pays européens (Italie, France, Espagne et Allemagne). En avril 2018 en Corse, des tests non-officiels, conduits à la demande d'un syndicat d'oléiculteurs, avaient révélé la présence de la bactérie sur des oliviers. Des tests avaient ensuite été commandés par l'Etat sur les mêmes végétaux, dont les résultats étaient négatifs.

Lien article :

<http://www.leparisien.fr/societe/la-bacterie-tueuse-xylella-fastidiosa-decouverte-sur-des-oliviers-francais-06-09-2019-8147256.php>

